



Municipalité des Cèdres

AVIS PUBLIC Demandes de dérogations mineures

AVIS PUBLIC EST par la présente donnée que le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres, à sa séance ordinaire du 13 décembre 2022, à 19h30, au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres, statuera sur ces demandes de dérogations mineures au règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements:

Emplacement : 474, rue Curé-Rémillard (lot 2 046 167)

Permettre un toit plat sur l'agrandissement du bâtiment principal

Nature et effet de la demande :

Permettre un toit plat sur l'agrandissement du bâtiment principal en cour arrière, alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une pente minimale de 4/12.

Emplacement : 1370, montée Chénier (lot 4 438 717)

Permettre une entrée charretière/ponceau d'un usage d'utilité publique d'une largeur de 27 m

Nature et effet de la demande :

Permettre le maintien d'une entrée charretière/ponceau dérogatoire d'une largeur de 27 m qui fut autorisée de façon temporaire, alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une largeur maximale de 11 m pour les accès destinés à un usage d'utilité publique.

Toutes vos questions et commentaires seront entendus par le Conseil lors de la séance.

DONNÉ à Les Cèdres, ce 25^e jour de novembre 2022.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste
Greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, Jimmy Poulin, greffier-trésorier de la Municipalité des Cèdres, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant deux demandes de dérogations mineures aux deux endroits désignés par le Conseil et sur le site internet de la Municipalité en date du 25 novembre 2022

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25^e jour du mois de novembre 2022.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste
Greffier-trésorier